

OBJET :

09/05/2023 N°3

EXTINCTION TOTALE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT AU ROND-POINT DE LA ROUTE NATIONALE 7

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie selon les formes et délais prescrits par la loi ;

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 13 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine LAURE - Éric MICHALLET - Laurette COLOMBET

Excusée avant donné mandat : Monique GOUTILLE à Marie-Claude CHAMPROMIS

Absent excusé : Franck POLLET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Alain BLETTERIE

EXTINCTION TOTALE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT AU ROND-POINT DE LA ROUTE NATIONALE 7

Vu la délibération DCM 2018-06 en date du 1^{er} mars 2018 portant sur l'extinction de l'éclairage public la nuit,

Vu la délibération DCM 2018-23 en date du 05 avril 2018 portant sur le fonds de concours auprès du SIEL pour l'extinction de l'éclairage public la nuit,

Vu la délibération DCM 13/10/2022 N°5 en date du 13 octobre 2022 modifiant les horaires d'extinction de l'éclairage public la nuit,

Vu l'arrêté 2018-072 en date du 24 juillet 2018 réglementant les coupures d'éclairage public la nuit sur le territoire de la commune,

Vu l'arrêté AM2022-124 en date du 29 décembre 2022 réglementant les coupures d'éclairage public la nuit sur le territoire de la commune,

M. le Maire propose l'extinction totale de l'éclairage public au rond-point de la route Nationale 7 dans la continuité de ce qu'il se fait déjà sur une grande partie de la route Nationale 7.

Cette extinction a été validée par la DIR Centre-Est et sera mise en application par le SIEL-TE-LOIRE dans les meilleurs délais.

Après échanges, M. le Maire procède au vote :

- **Pour l'extinction totale de l'éclairage public au rond-point de la route Nationale 7** : 13 voix (Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY – Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine LAURE - Éric MICHALLET)
- **Abstention sur l'extinction totale de l'éclairage public au rond-point de la route Nationale 7** : 1 voix (Laurette COLOMBET)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix :

- **Décide** de l'extinction totale de l'éclairage public au rond-point de la route Nationale 7.
- **Demande** à M. le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



Le secrétaire de séance,
Alain BLETTERIE



Publication en ligne le

08 JUIN 2023